

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES 2020-01 ET 2020-02**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le mardi 4 août 2020, à 20 h, en la salle du Conseil, au 467 rue Deslandes, à Saint-Dominique, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures relatives à l'emplacement de cases de stationnement au-deçà de la distance minimale requise sur les lots projetés 6 383 082, 6 383 083 et 6 383 084 (actuellement les lots 2 211 257 et 3 106 614). Également, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la largeur maximale d'une entrée charretière sur le lot projeté 6 383 084.

En vertu de l'article 19.4 du règlement de zonage 2017-324, une case de stationnement doit respecter une distance minimale de 1,50 mètre vis-à-vis l'emprise de la rue. Néanmoins, les cases de stationnement (11) se trouvent à une distance contiguë à l'emprise de rue. Également, en vertu de l'article 19.6, la largeur maximale d'une entrée charretière est limitée à 7,00 mètres pour un usage résidentiel. Or, l'entrée charretière du lot projeté 6 383 084 est de 7,50 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 juillet 2020, à 20 h.

DONNÉ à Saint-Dominique, le 20 juillet 2020.

Christine Massé  
Directrice générale